



CDD POST-DOCTORAL

ELEMENTS POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES, LA CONTRACTUALISATION ET LA JUSTIFICATION

<b>Bénéficiaires et conditions générales d'attribution :</b>	<i>Stage d'un an sur la base d'un projet de recherche :</i> - dans un laboratoire extérieur à la Corse, français ou étranger, pour les doctorants de l'Université de Corse, - dans un laboratoire de l'Université de Corse, pour les doctorants d'une autre Université française et pour les chercheurs étrangers titulaires d'une thèse ou d'un diplôme équivalent de leur pays d'origine.
<b>Objectif :</b>	<i>Permettre à de jeunes chercheurs d'acquérir des compétences dûment reconnues dans un laboratoire d'accueil, dont les activités s'inscrivent essentiellement dans le cadre des projets structurants et des programmes de recherche de l'Université de Corse.</i>
<b>CDD :</b>	<i>Possibilité de bénéficier d'un Contrat à Durée Déterminée pour les étudiants titulaires d'un doctorat de l'Université de Corse pour une durée d'1 an et pour les étudiants titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme équivalent d'une autre université, pour une durée d'1 an, du 01/01/17 au 31/12/17.</i>
<b>Convention d'accueil :</b>	<i>A fournir, par les Post-doctorants de l'Université de Corse accueillis dans un centre ou laboratoire de recherche extérieur à la Corse, français ou étranger.</i>
<b>Critères d'éligibilité :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Etre titulaire d'un Doctorat (doctorat soutenu au plus tard au 31 décembre de l'année de dépôt de candidature)</li><li>- Pour les doctorants postulant à l'extérieur de la Corse, être titulaire d'un Doctorat de l'Université de Corse,</li><li>- Transmettre dans les délais son dossier de candidature,</li><li>- Ne pas être inscrit au Pôle Emploi ou être bénéficiaire d'allocations de formation professionnelle,</li><li>- Ne pas exercer une activité salariée (sauf pour les vacances d'enseignement dans la limite de 64h).</li></ul>
<b>Pré-classement des unités de recherche :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Dossier scientifique (communications, publications, brevets, prix de thèse...),</li><li>- Sujet du stage en lien avec les projets structurants et les programmes de recherche de l'Université de Corse,</li><li>- Avis du directeur de thèse.</li></ul>
<b>Instruction :</b>	<i>Le secrétariat de la DRT reçoit et instruit les dossiers de candidatures. La Commission de la Recherche de l'Université de Corse sélectionne les candidats après avis et classement au sein des composantes de recherche. Le secrétariat de la DRT informe les lauréats, la DRH, et le BRI. Le BRI apporte un appui pour les post-doctorants étrangers accueillis à l'Université de Corse et pour les post-doctorants de l'Université en stage dans une Université à l'étranger.</i>
<b>Contrat de travail :</b>	<i>Le contrat de travail est établi par le Service de la DRH.</i>
<b>Date limite de dépôt des dossiers :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- La campagne débute le 10 juin 2016 et se clôt au 11 juillet 2016.</li><li>- Les dossiers de candidatures devront être envoyés en 2 exemplaires au plus tard le 11 juillet 2016 (le cachet de la poste faisant foi) à l'attention de Monsieur le Vice-président de la Commission de la Recherche de l'Université de Corse – Avenue du 9 septembre - B.P. 52 – 20250 CORTE ou être déposés au Secrétariat de la DRT à la même adresse.</li><li>Une version numérique doit également être envoyée à l'adresse suivante : <a href="mailto:sallei@univ-corse.fr">sallei@univ-corse.fr</a></li></ul>
<b>Justification du Post-Doc :</b>	<i>La transmission des pièces justificatives est une condition obligatoire :</i> <i>A mi-parcours du stage de postdoctoral, <b>une fiche de synthèse des travaux</b> cosignée par le responsable scientifique de l'Organisme ou Laboratoire d'accueil devra être envoyée par le Post-doctorant au secrétariat de la DRT de l'Université de Corse - Avenue du 9 septembre - B.P. 52 – 20250 CORTE.</i> <i>A l'issue du stage de postdoctoral et dans les 6 mois suivant la fin du CDD, <b>un rapport final</b> avec avis du responsable scientifique de l'Organisme ou du laboratoire d'accueil devra être transmis par le Post-doctorant au secrétariat de la DRT de l'Université de Corse - B.P. 52 – 20250 CORTE.</i>